

L'ORSA

Own Risk and Solvency Assessment

-

Évaluation interne des risques et de la solvabilité

-

**Séminaire régional pour les contrôleurs
d'assurance francophones et de la région
MENA – 13 Mars 2019**

Abréviations

AMSB: *Administrative Management or Supervisory Body*, ou Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (en pratique, le conseil d'administration, le directoire, le conseil de surveillance...)

ANI : Accord National Interprofessionnel

BGS : besoin global de solvabilité

FS : formule standard

PT : provisions techniques

UE : Union Européenne

USP : *Undertaking specific parameter*, paramètre propre (ou spécifique) à l'assureur

Introduction

□ Processus :

- Faisant partie intégrante du dispositif de gestion des risques des assureurs;
- Comprenant 3 évaluations et intégrant une vision prospective, à travers des projections, à horizon du plan stratégique, *a minima*.

□ Meilleure appréhension des risques propres à l'assureur compte tenu des contraintes internes/externes :

- Plan stratégique;
- Modèle organisationnel;
- Environnement économique;
- Environnement réglementaire;
- ...

Introduction

□ 2 objectifs principaux

- Projeter les exigences de capital à court et moyen terme en y intégrant les risques qui ne sont pas inclus dans le pilier 1
- Tester l'adéquation de la formule standard au profil de risque de l'assureur afin de déterminer sa pertinence

□ 3 évaluations

- Le besoin global de solvabilité (BGS);
- Le respect permanent des exigences réglementaires de capital (SCR, MCR) et de provisions techniques;
- L'évaluation de l'adéquation du profil de risque aux hypothèses qui sous-tendent la formule standard de calcul du SCR.

Introduction

□ Une réglementation peu contraignante

- L'article 45 de la directive 2009/138/CE Solvabilité 2 définit les lignes directrices de l'ORSA ainsi que le cadre dans lequel il doit s'inscrire
- L'article 262 du [règlement délégué UE 2015/35](#) du 10 octobre 2014 précise les éléments relatifs à l'évaluation du Besoin Global de Solvabilité (BGS)
- Les *guidelines* ou orientations EIOPA (EIOPA-BoS-14/259 FR) : Orientations relatives à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Sommaire

Introduction

1. L'ORSA, partie intégrante du dispositif de gestion des risques

1. « *Déceler* » ses risques : La Cartographie des risques
2. « *Mesurer* » ses risques : Quel niveau de criticité ?
3. « *Contrôler, gérer et déclarer en permanence* » : Un dispositif de contrôle interne efficace et efficient

2. Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

1. Le Besoin Global de Solvabilité
2. Le respect permanent des exigences de capital réglementaires et des provisions prudentielles
3. Déviation du profil de risque

3. L'ORSA, outil de pilotage stratégique ET opérationnel

1. Articulation entre le plan stratégique et le dispositif de gestion des risques
2. Quelle appétence aux risques ?
3. Quelles limites de tolérance aux risques ?

L'ORSA, partie intégrante du dispositif de gestion des risques

- ❑ « *Dans le cadre de son système de gestion des risques, chaque [assureur ou réassureur] procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité [...]* » (article 45 de la directive Solvabilité 2)

- ❑ **Le système de gestion des risques (tel que défini à l'article 44 de la directive S2) d'un assureur repose sur un dispositif qui comprend :**
 - Les stratégies
 - Les processus et procédures d'information nécessaires pour « **déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence** » les risques auxquels l'assureur pourrait être exposé.

L'ORSA, partie intégrante du dispositif de gestion des risques

- ❑ La réalisation des évaluations prévues dans le cadre de l'ORSA, suppose en préalable que l'assureur ait mis en place son dispositif de gestion des risques

- ❑ L'assureur doit avoir *a minima* défini son propre profil de risque :
 - Identification et évaluation de l'ensemble des risques auxquels il est exposé
 - Cette évaluation suppose la mise en place d'une cartographie des risques

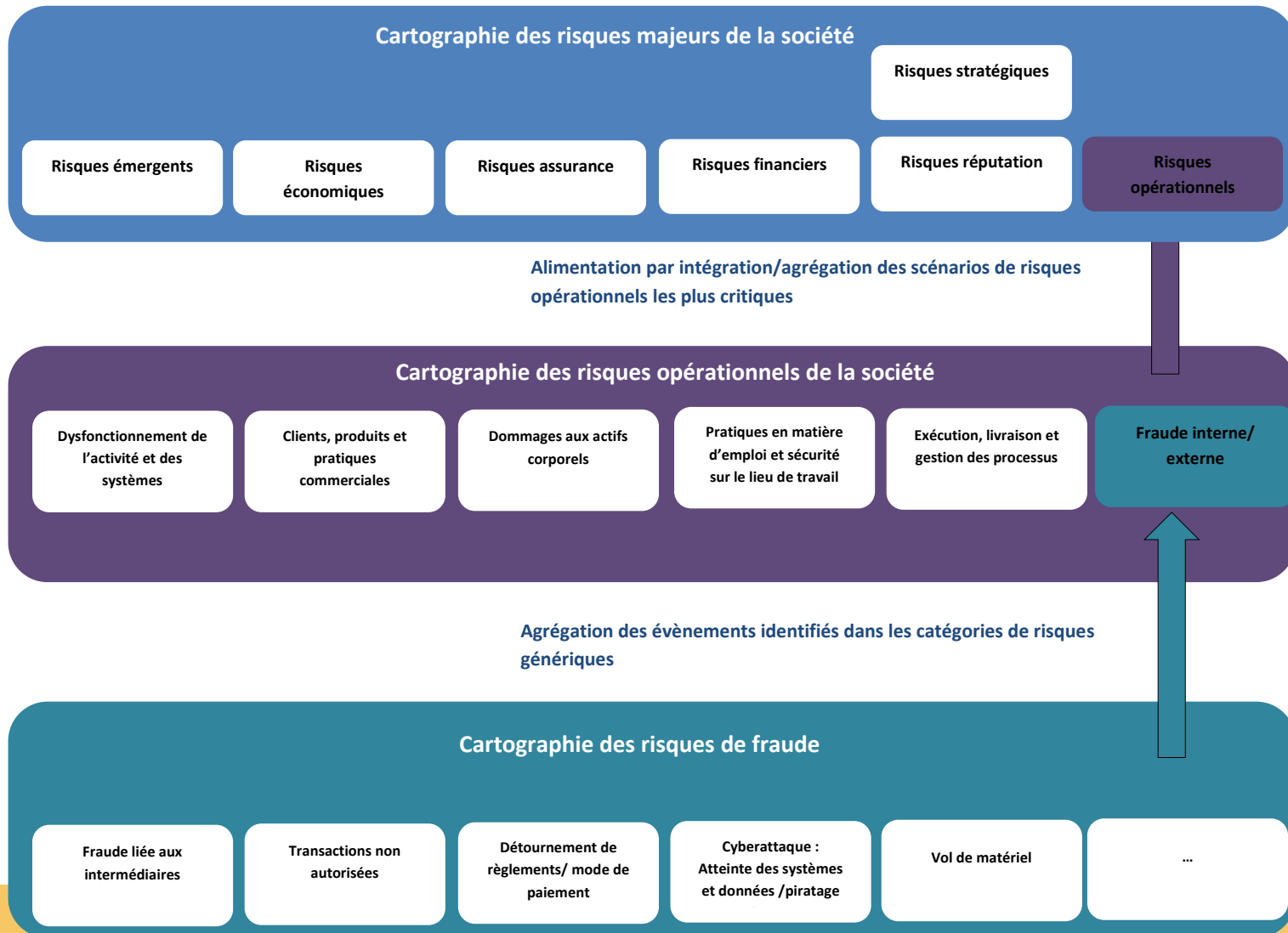
L'ORSA, partie intégrante du dispositif de gestion des risques

« *Déceler ses risques* »: La cartographie des risques

- ❑ Dans le cadre de la mise en place de leur cartographie des risques, les assureurs doivent être en mesure d'identifier les risques auxquels ils sont exposés.
- ❑ Selon les catégories de risques identifiées, il existe deux types d'approches possibles : TOP DOWN ou BOTTOM UP.

L'ORSA, partie intégrante du dispositif de gestion des risques

« *Décélérer ses risques* » : La cartographie des risques



L'ORSA, partie intégrante du dispositif de gestion des risques

« *Décélérer ses risques* » : La cartographie des risques

□ Exemple de risques émergents qui pourraient avoir un impact sur certains assureurs :

- Avancées de médecine avec un impact significatif sur l'espérance de vie (augmenterait le risque de longévité) ;
- Changement climatique (réchauffement, augmentation du risque de tempête..);
- Attaques terroristes;
- Crises financières;
- Risques cyber ...

L'ORSA, partie intégrante du dispositif de gestion des risques

« *Mesurer ses risques* » : Quel niveau de criticité ?

- ❑ L'assureur identifie une liste de risques pour lesquels il doit être en mesure d'évaluer le niveau de « criticité ».
- ❑ La cotation des risques par niveau de « criticité » va permettre à l'assureur de mettre en place des mesures de contrôle et éventuellement des actions correctrices pour permettre soit :
 - une réduction du niveau de gravité
 - une réduction de la fréquence de réalisation
- ❑ Mesurer ses risques suppose de disposer d'éléments quantitatifs (ou « à dire d'expert » en leur absence) pour évaluer leur niveau de gravité et la fréquence.

L'ORSA, partie intégrante du dispositif de gestion des risques

« *Mesurer ses risques* »: Quel niveau de criticité ?

❑ Exemple de matrice d'évaluation de criticité

		Niveau de Gravité			
		Insignifiant	Marginal	Critique	Catastrophique
Fréquence	Fréquent	Indésirable	Inacceptable	Inacceptable	Inacceptable
	Probable	Acceptable	Indésirable	Inacceptable	Inacceptable
	Occasionnel	Acceptable	Indésirable	Indésirable	Inacceptable
	Rare	Négligeable	Acceptable	Indésirable	Indésirable
	Improbable	Négligeable	Négligeable	Acceptable	Indésirable
	Invraisemblable	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Acceptable

L'ORSA, partie intégrante du dispositif de gestion des risques

« *Contrôler, gérer et déclarer en permanence* » : Un dispositif de contrôle interne efficace et efficient

- Le contrôle, la gestion et le reporting associés au suivi des risques sont indispensables au système de gestion des risques d'un assureur, puisqu'ils permettent aux parties prenantes d'agir ou de réagir en cas d'incidents (importants, répétés, ...);
 - « *Contrôler* », suppose la mise en place de contrôles de niveaux 1, 2 et 3 tels qu'ils sont prévus dans tout dispositif de contrôle interne ;
 - « *Gérer* », suppose de mettre en place des actions ou mesures correctrices permettant d'atténuer la criticité du risque identifié. On parle ainsi de **risque net** (vs **risque brut**);
 - « *Déclarer en permanence* », suppose de recenser et de communiquer aux parties prenantes les résultats des contrôles réalisés (incidents), et les éventuels nouveaux risques décelés.

L'ORSA, partie intégrante du dispositif de gestion des risques

- ❑ L'ORSA s'intègre au dispositif de gestion des risques des assureurs par la mise en place d'un processus évaluant de manière quantitative et qualitative, avec une dimension prospective, leur capacité à faire face à leurs obligations en matière de solvabilité
- ❑ La solvabilité de l'assureur est déterminée de manière large et tient compte de l'ensemble des risques auxquels il est exposé (tel que cela est recensé dans la cartographie des risques)

Sommaire

Introduction

1. L'ORSA, partie intégrante du dispositif de gestion des risques

1. « *Déceler* » ses risques : La Cartographie des risques
2. « *Mesurer* » ses risques : Quel niveau de criticité ?
3. « *Contrôler, gérer et déclarer en permanence* » : Un dispositif de contrôle interne efficace et efficient

2. Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

1. Le Besoin Global de Solvabilité
2. Le respect permanent des exigences de capital réglementaires et des provisions prudentielles
3. Déviation du profil de risque

3. L'ORSA, outil de pilotage stratégique ET opérationnel

1. Articulation entre le plan stratégique et le dispositif de gestion des risques
2. Quelle appétence aux risques ?
3. Quelles limites de tolérance aux risques ?

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Le Besoin Global de Solvabilité

□ Identifier les risques actuels et futurs (1/2)

- Pour évaluer le BGS, l'article 45 de la directive S2 dispose que « *L'assureur concerné met en place des procédures qui sont proportionnées à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à son activité et qui lui permettent d'identifier et d'évaluer de manière adéquate les risques auxquels il est exposé à court et long terme, ainsi que ceux auxquels il pourrait être exposé. L'assureur démontre la pertinence des méthodes qu'il utilise pour cette évaluation.* »
- L'article 262 du règlement délégué précise que le BGS d'un assureur est prospectif et porte sur « *les risques, y compris opérationnels, auxquels l'assureur est ou pourrait être exposé* ».

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Le Besoin Global de Solvabilité

□ Identifier les risques actuels et futurs (2/2)

L'orientation n°7 EIOPA dispose que

- *« L'assureur devrait présenter une quantification des besoins en capitaux ainsi qu'une description des autres moyens nécessaires pour aborder tous les risques importants, qu'ils soient quantifiables ou non.*
- *Le cas échéant, l'assureur **devrait soumettre les risques importants identifiés à un éventail suffisamment large d'analyses de simulation de crise ou de scénarios** afin de fournir une base adéquate pour l'évaluation du besoin global de solvabilité. »*

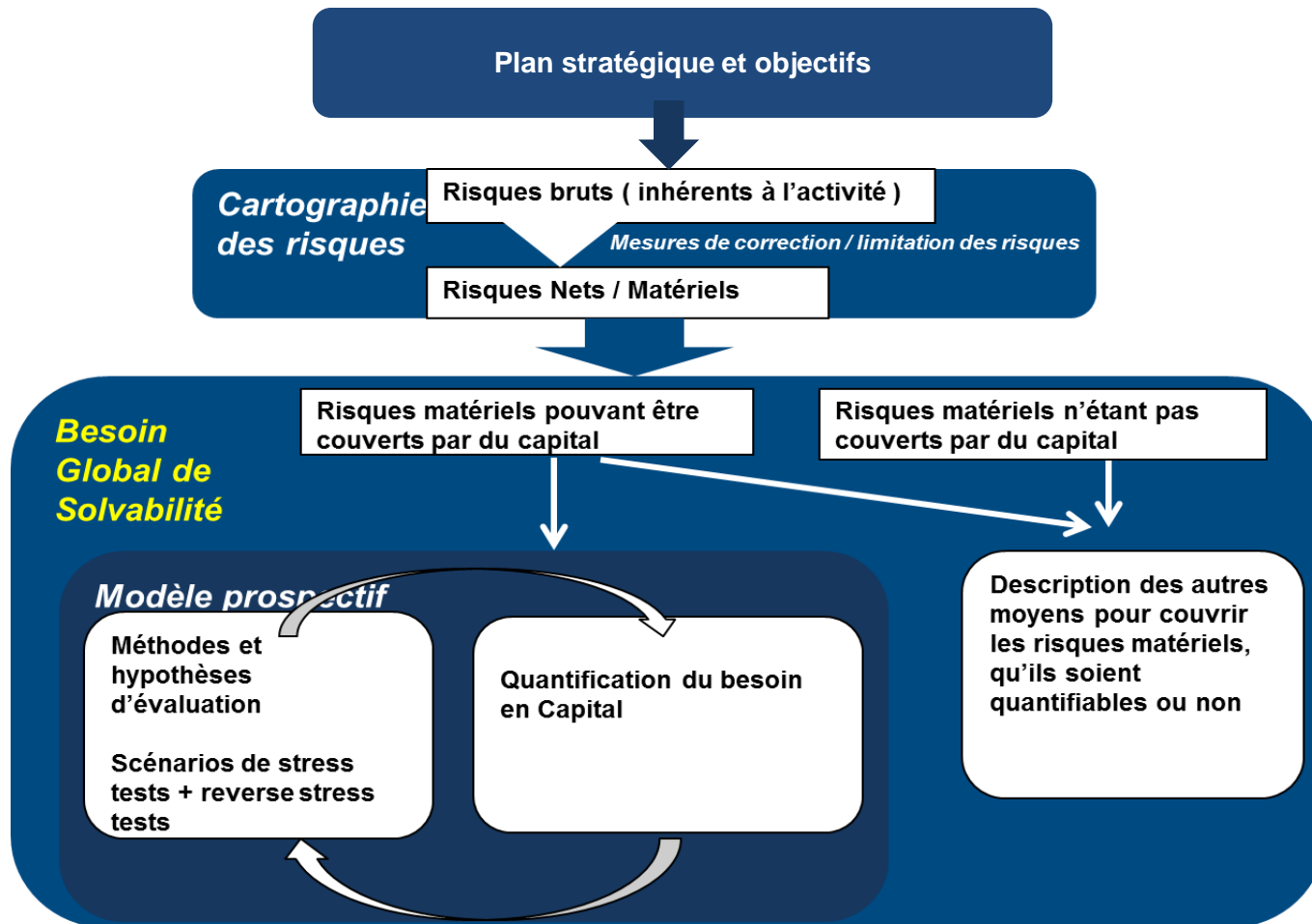
Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Le Besoin Global de Solvabilité

- ❑ Dans le cadre de la mise en place de la cartographie des risques, l'assureur identifie les risques significatifs appelés « matériels »
- ❑ Dans le cadre de son évaluation quantitative, il isole les risques qu'il considère comme les plus importants, et développe des scénarios de stress qui lui permettent d'évaluer le capital nécessaire dans des cas extrêmes

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Le Besoin Global de Solvabilité



Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Le respect permanent des exigences de capital et des provisions prudentielles

- ❑ L'évaluation vise à vérifier que l'assureur est solvable, selon les critères réglementaires de Solvabilité 2, sur une période définie par l'assureur (la bonne pratique étant une période cohérente avec le plan stratégique de l'assureur et supérieure à trois ans)
- ❑ Pour démontrer sa solvabilité, l'assureur présente sur la période définie :
 - Les fonds propres: qualité, quantité, composition par niveaux (en anglais: « *tiers* »), sources.
 - Une projection du SCR et du MCR (selon un scénario central, et un ou plusieurs scénarios alternatifs, contenant un ou plusieurs chocs)

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Le respect permanent des exigences de capital et des provisions prudentielles

- ❑ Le calcul du SCR et MCR s'effectuent selon les modalités autorisées applicables à l'assureur (formule standard, modèle interne, paramètres propres). Les fonds propres de base et auxiliaires doivent être pris en compte, mais aussi leur qualité, leur classement, et leur capacité à absorber d'éventuelles pertes
- ❑ L'évolution de la qualité et quantité des fonds propres sera examinée sur la période choisie par l'assureur, à l'aide de stress tests et de scénarios destinés à éprouver sa capacité de résilience

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Le respect permanent des exigences de capital et des provisions prudentielles

□ **Respect « permanent » : processus de pilotage du respect des exigences réglementaires**

- Le respect **permanent** des exigences de capital n'est —par définition— pas seulement un exercice ponctuel d'évaluation à l'occasion de la réalisation du rapport ORSA. C'est un processus de pilotage permanent et de gestion du capital, qui peut inclure des mesures pour augmenter le niveau des fonds propres.
- On peut entendre par « permanent », l'idée à la fois que l'évaluation est prospective, mais aussi qu'elle porte sur le respect des exigences tout au long de la période considérée.
- La mise en œuvre d'un dispositif de pilotage se traduit par:
 - des outils permettant la surveillance permanente de la couverture des exigences de capital, par exemple à travers un calcul régulier (à une fréquence infra-annuelle) du ratio de couverture du SCR et MCR;
 - et une surveillance régulière de l'évolution des provisions techniques.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Le respect permanent des exigences de capital et des provisions prudentielles

□ Un tel dispositif permettrait :

- le cas échéant, de lancer si besoin un exercice ORSA ponctuel en cas de changement de profil de risque en cours d'année. Il est utile que l'assureur définisse des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs à partir desquels le lancement d'un ORSA ponctuel apparaît nécessaire.
- d'interagir avec la définition de la stratégie de développement, un problème détecté sur la solvabilité pouvant remettre en question cette stratégie, ou déclencher un plan d'action spécifique
- d'identifier des scénarios dans lesquels le niveau des fonds propres peut passer sous un seuil critique à un instant donné, ou mesurer l'éventualité de tels événements au cours de l'exercice. Cette démarche peut ainsi être associée avec l'analyse de *reverse stress tests*.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Le respect permanent des exigences de capital et des provisions prudentielles

- **Une bonne pratique constatée est la déclinaison par l'assureur d'indicateurs de risque ayant un impact direct sur la solvabilité qui font l'objet d'un processus et d'un suivi régulier**
 - L'assureur prend des mesures en lien avec ce processus de pilotage (par exemple quand les indicateurs de risque sont franchis). Ces mesures doivent traiter les problèmes rencontrés de façon concrète (par exemple, action sur la distribution des dividendes, levée de capital...). Leur effet sur les ratios de couverture doit être documenté dans les projections.
 - Le contrôleur peut engager un dialogue en cas, par exemple, de constat de non couverture. Il doit s'assurer que l'assureur met en place des mesures adaptées pour prévenir ces risques de non-couverture du SCR ou du MCR, ou de dégradation de la qualité du capital.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Le respect permanent des exigences de capital et des provisions prudentielles

□ Projections, méthodes et construction des scénarios de choc

- L'assureur a la main pour déterminer les **méthodes, hypothèses, paramètres, niveaux de confiance** à utiliser dans les projections, ainsi que ses cibles en matière de solvabilité (au-delà desquelles par exemple il lève de nouveaux fonds propres). L'assureur documente ces informations dans le rapport.
- Pour projeter la couverture des exigences réglementaires, l'assureur **ne doit pas** se limiter à un scénario central. Il doit considérer plusieurs scénarios conçus en fonction des facteurs de risques pertinents auxquels il est sensible. Cela implique d'exclure les scénarios trop improbables, ou à faible impact.
- Ainsi, les assureurs doivent prévoir des scénarios alternatifs avec des chocs réalistes (correspondant à leur profil de risque), mais sévères.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Le respect permanent des exigences de capital réglementaires et des provisions prudentielles

□ Concernant les scénarios, les assureurs peuvent présenter :

- Un scénario de base ou central, qui correspond au scénario le plus probable en fonction du plan stratégique (prenant en compte l'état du marché, et les activités de l'assureur). Des éléments spécifiques de ce scénario peuvent faire l'objet de stress et chocs.
- Un ou plusieurs scénarios alternatifs qui présentent une combinaison de stress et de chocs pouvant avoir un impact majeur sur la solvabilité. Par exemple, l'assureur peut intégrer dans ses scénarios de stress des évolutions de la législation, en simulant le coût ou l'impact sur son activité de différentes réformes (réforme des retraites en prévoyance, ANI pour les garanties santé, etc...).
- Un ou plusieurs scénarios de crise (pandémie, crise financière...) pertinents eu égard au profil de risque de l'assureur.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Le respect permanent des exigences de capital et des provisions prudentielles

- ❑ Les orientations EIOPA insistent sur la réalisation de stress tests directs et « *reverse* », sans que ces derniers soient obligatoires. Le « *reverse stress-test* » consiste à partir d'une situation de faillite pour remonter aux causes éventuelles. Ces simulations de crises inversées permettent de partir de situations de crises pour analyser les causes possibles de non couverture.
- ❑ Le principe de proportionnalité s'applique également pour ces scénarios. Certains assureurs dotés d'outils de pilotage très fins en raison de leurs moyens et de leur taille auront plus de facilités pour faire varier les scénarios et les chocs et multiplier les projections, par rapport à d'autres disposant de peu de moyens et aux activités peu nombreuses dont les risques sont bien identifiés.



Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Le respect permanent des exigences de capital et des provisions prudentielles

- ❑ **L'objectif est de démontrer que les calculs permettant les projections des provisions techniques :**
 - ne présenteront pas de modifications majeures dans l'horizon temporel choisi pour les projections,
 - que ces calculs font l'objet d'un processus (documenté dans des procédures),
 - et que ces modalités de calcul « resteront toujours conformes aux exigences » de Solvabilité 2 sur la période.
- ❑ **À cet effet, la fonction actuarielle peut être sollicitée en entretien pour démontrer, conformément à l'Orientation EIOPA n°11 :**
 - La conformité de l'assureur aux exigences réglementaires dans le calcul des PT
 - La bonne prise en compte des risques et incertitudes liées à l'activité de l'assureur
- ❑ **Dans les procédures et le système de pilotage de l'assureur, la capacité à se conformer de manière continue aux exigences réglementaires est évaluée à travers, par exemple, l'existence d'une révision régulière des modes de calcul des provisions techniques (Orientation EIOPA n°11)**

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviaton du profil de risque

- ❑ L'objectif est pour l'assureur d'évaluer si, de son point de vue, son profil de risque est correctement reflété dans le calcul de l'exigence de capital réglementaire (SCR), que ce SCR soit calculé selon la formule standard ou un modèle interne (partiel ou total).

- ❑ Cette évaluation suppose en particulier pour l'assureur de vérifier :
 - si tous les risques importants quantifiables auxquels il est exposé sont pris en compte dans le calcul du SCR,
 - et dans quelle mesure le calibrage de ces risques et la prise en compte de leurs interdépendances sont adaptés à son profil de risque et correctement reflétés dans le calcul du SCR.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviaton du profil de risque

- ❑ La 3^e évaluation se concrétise par une appréciation de la déviation du profil de risque par rapport aux hypothèses du SCR.
- ❑ Cette appréciation peut être seulement qualitative (si les déviations sont jugées non significatives par l'assureur); mais elle doit être aussi quantitative si les déviations sont jugées significatives. Trois critères peuvent être utilisés pour caractériser la significativité :
 - le dépassement des seuils d'appétence au risque définis par l'assureur,
 - la notion d'information dont l'omission ou l'inexactitude peut influencer la prise de décision, ou le jugement de l'autorité de contrôle,
 - un montant d'écart en valeur absolue du SCR total qui serait jugé important.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviaton du profil de risque

- Cette évaluation se concrétise par une appréciation de la déviation des hypothèses du SCR par rapport au profil de risque qui peut être qualitative (si les déviations sont jugées non significatives par l'assureur), et qui doit être quantitative si les déviations sont jugées significatives. Trois critères peuvent être utilisés pour caractériser la significativité :
 - le dépassement des seuils d'appétence au risque définis par l'assureur,
 - la notion d'information dont l'omission ou l'inexactitude peut influencer la prise de décision ou le jugement de l'autorité,
 - un montant d'écart en valeur absolue du SCR total qui serait jugé important.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviaton du profil de risque

- ❑ L'utilisation du BGS pour réaliser l'analyse des écarts avec la formule standard pourra permettre de vérifier que le BGS a pris en compte les risques qui ne sont pas calibrés dans la formule standard.
- ❑ Rappelons que la Formule standard du SCR quantifie des grandes catégories de risque prédéterminées (modules de risques) :
 - Risques de marché
 - Risques de souscription (vie, santé, non vie)
 - Risques de contrepartie
 - Risques liés aux actifs incorporels
 - Risques opérationnels
- ❑ Ainsi, certains risques qui ne font pas partie de ces modules de risque constitutifs de la formule standard devront être analysés par un assureur en fonction de son activité.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviaton du profil de risque

- L'utilisation du BGS pour réaliser l'analyse des écarts avec la formule standard pourra permettre de vérifier que le BGS a pris en compte les risques qui ne sont pas calibrés dans la formule standard tels que :
 - Le risque de liquidité
 - Le risque de réputation
 - Les risques émergents (évolutions réglementaires, évolutions technologiques majeures, risques politiques, modifications structurelles des équilibres financiers / crises ou bulles spéculatives...)
 - Les risques dits d'« assureur » (stratégiques, liés au modèle économique de l'assureur, liés au pilotage, à la gouvernance, au choix des partenaires, à la concurrence...)

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviations du profil de risque

□ Hypothèses de la formule standard et confrontation aux données propres à l'assureur

- La formule standard établit des critères par définition théoriques. Les hypothèses et paramètres de la formule standard ont été « fabriqués » dans un contexte donné, susceptible d'évolution. Ces paramètres sont d'ailleurs soumis à révision.
- EIOPA publie un document sur son site pour aider les assureurs qui utilisent la formule standard dans le calcul du SCR. Les assureurs peuvent être amenés à présenter les déviations à la maille « module » et « sous modules ».
- Les niveaux de capital requis pour chaque module de risque (risque de marché, risque de souscription...) sont ensuite agrégés dans un besoin de capital unique (le SCR) via des coefficients de corrélation censés refléter l'interdépendance plus ou moins marquées de ces risques. Ces corrélations « réglementaires » peuvent aussi être à l'origine d'écarts, selon qu'elles traduisent fidèlement ou non le profil de risque de l'assureur.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviaton du profil de risque

- **Hypothèses de la formule standard et confrontation aux données propres à l'assureur**
 - Si l'historique du portefeuille propre à l'assureur est utilisé, il est attendu que l'assureur dispose des données suffisantes (profondeur, volume) pour évaluer la pertinence des hypothèses de la formule standard et leur déviation par rapport à ses propres hypothèses. En cas d'absence de données, l'assureur devra procéder *a minima* à un comparatif de marché.
 - En cas d'USP existants (paramètres spécifiques à l'assureur), l'analyse de la déviation des hypothèses du SCR doit être faite en tenant compte de la ou des mesures choisies. L'analyse doit documenter l'évaluation de la sensibilité du SCR aux paramètres spécifiques. Le caractère approprié de ces paramètres doit être justifié.
 - Pour un assureur qui utilise un modèle interne (dès lors que ce dernier aura été approuvé), l'ORSA peut être l'occasion pour l'assureur de démontrer la validité de son modèle à travers la présentation des résultats de sa validation par l'ORSA.
- **À ce titre, il peut être demandé que les résultats du re-calcul du paramètre figurent dans cette 3ème évaluation (toutes choses étant égales par ailleurs, notamment hors effet du facteur de crédibilité).**

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviaton du profil de risque

□ Application de la proportionnalité

- La proportionnalité s'applique d'abord au degré de granularité de l'analyse réalisée par l'assureur, qui pourra choisir d'approfondir l'analyse de certain risques (à travers des focus thématiques, par exemple les risques biométriques en non-Vie), ou procéder à une revue complète de son profil de risque et de son adéquation aux hypothèses de la formule standard du SCR.
- Pour la formule standard comme pour le modèle interne, l'assureur se trouve en face d'un grand nombre d'hypothèses à tester. Il peut être préférable qu'il se limite aux hypothèses les plus importantes, et mène pour chacune d'elles une étude plus approfondie.
- Dans le cadre d'un ORSA **nouveau** ou **modifié** mis en place à la suite d'un changement notable du profil de risque, il sera acceptable que l'assureur se concentre sur les hypothèses qui concernent ce changement.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviations du profil de risque

□ Exemples de déviations par type de risque

Pour aboutir au SCR, un niveau de capital requis est calculé pour chacun des modules ou (pour les risques de marché et risques de souscription) sous modules, avec des formules « fabriquées » à partir d'une *Value at Risk* (VaR) avec niveau de confiance 99,5 % sur 1 an. On peut vérifier si cette calibration est adaptée :

- Par exemple, pour le risque action, on peut se demander si l'horizon d'1 an de la Formule Standard est adéquat au regard du profil de risque de l'assureur.
- De même, pour le risque de longévité, le module est calibré sur base d'une hypothèse de baisse permanente de 20% du taux de mortalité. Ce choc est considéré comme adéquat avec un intervalle de confiance de 99,5%. Or ce taux et, peut-on supposer, sa volatilité diffèrent d'un assureur à l'autre, selon le type de portefeuille d'assurés. Le choc ou l'intervalle de confiance peuvent alors être questionnés.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviations du profil de risque

□ Exemples de déviations par type de risque : Risque action

- La question de la pertinence du calibrage du risque action peut être liée, pour les assureurs, à la structure de leur portefeuille action par rapport au portefeuille hypothétique de la FS : écarts liés à la diversification géographique, à la taille, au secteur des entreprises dont les actions sont détenues, au dynamisme des supports.
- Le calibrage du choc actions retenu dans la formule standard repose sur la VaR à 99,5% du rendement de l'indice MSCI World, sous l'hypothèse que celui-ci suit une loi normale. La VaR du rendement MSCI Europe paraîtra éventuellement mieux adaptée au portefeuille actions d'un assureur, ce qui le conduirait à appliquer un choc différent qui pourrait augmenter ou faire baisser le SCR actions.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviaton du profil de risque

- **Exemples de déviations par type de risque : Risque taux d'intérêt**
 - La modélisation du risque de taux est complexe, car il n'y a pas de choc unique, mais une déformation de la courbe des taux (les chocs de taux diffèrent selon les maturités). L'écart peut par exemple être calculé en comparant la courbe de taux correspondant à ce qui est hors de l'intervalle de confiance et en la comparant avec la courbe de base pour obtenir pour chaque maturité l'écart et le rapprocher avec la déformation standard retenue dans les spécifications techniques.
 - Les hypothèses du sous-module « risque de taux d'intérêt » de la FS peuvent être questionnées, par exemple celle posant que « *L'assureur n'est pas exposée à un risque d'inflation ou de déflation significatif* »

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviations du profil de risque

□ Exemples de déviations par type de risque : Risque souverain

- Le calcul du SCR par la formule standard n'inclut pas de charge en capital liée au « risque souverain » ou risque de crédit des dettes de pays de l'UE (considérées comme « risk free »). Il est ainsi attendu de la part d'un assureur, s'il détient des volumes significatifs de créances sur des pays de l'UE ayant récemment eu des difficultés, de signaler ce risque spécifique dans son ORSA.
- L'évaluation du risque souverain des pays de l'UE pourrait suivre les mêmes méthodes que celle des risques de crédit d'autres titres, en particulier les titres des pays de l'OCDE hors UE.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviaton du profil de risque

□ Exemples de déviations par type de risque : Risque de spread

- Le risque de spread, dans la formule standard, est calculé à partir de la duration du titre et d'un coefficient qui dépend de sa notation. Une solution pour « tester » ce standard est par exemple de repartir du comportement d'un titre obligataire et d'actualiser ses flux.
- À noter que s'il n'est pas possible pour la FS de considérer l'effet atténuateur du *Volatility Adjustment* introduit au bilan pour valoriser les passifs d'assurance, dans le cadre du calcul du risque de spread, cela pourrait être possible dans le cadre d'un Modèle Interne sous condition d'acceptation du contrôleur.
- Dans ce cas, il est attendu que cet élément soit documenté dans la section du rapport ORSA relative à l'évaluation de l'écart entre le profil de risque de l'assureur et les hypothèses de calcul du SCR.

Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

Déviations du profil de risque

□ Exemples de déviations par type de risque : Risque de décès

- Dans la formule standard, l'augmentation de la mortalité est de 15%. Or, les historiques de certains portefeuilles suggèreraient une augmentation de décès maximale probable à 99,5% différente, et plus basse. On peut ainsi contester les hypothèses de la FS.
- Cependant, si cela aboutit à des résultats irréalistes et à un risque sous-estimé, l'usage de l'historique du portefeuille comme base de calcul pourra être contesté par le contrôleur. Dans tous les cas, le jugement d'expert devra être appliqué pour s'assurer que l'historique du portefeuille est pertinent pour mesurer l'adéquation de la formule standard. Un recul d'une dizaine d'années semble être minimum.

Sommaire

Introduction

1. L'ORSA, partie intégrante du dispositif de gestion des risques

1. « *Déceler* » ses risques : La Cartographie des risques
2. « *Mesurer* » ses risques : Quel niveau de criticité ?
3. « *Contrôler, gérer et déclarer en permanence* » : Un dispositif de contrôle interne efficace et efficient

2. Les 3 évaluations de l'ORSA et leur déclinaison opérationnelle

1. Le Besoin Global de Solvabilité
2. Le respect permanent des exigences de capital réglementaires et des provisions prudentielles
3. Déviation du profil de risque

3. L'ORSA, outil de pilotage stratégique ET opérationnel

1. Articulation entre le plan stratégique et le dispositif de gestion des risques
2. Quelle appétence aux risques ?
3. Quelles limites de tolérance aux risques ?

L'ORSA, outil de pilotage stratégique ET opérationnel

Articulation entre le plan stratégique et le dispositif de gestion des risques

□ Articulation avec les « décisions stratégiques »

- L'article 45 de la directive S2 précise que l'ORSA « fait partie intégrante de la stratégie commerciale et il en est tenu systématiquement compte dans les décisions stratégiques de l'assureur ».
- L'ORSA doit être considéré par les assureurs comme un outil de pilotage stratégique, où sont intégrées :
 - des recommandations et des actions concrètes sur la gestion des risques,
 - la gestion du capital,
 - la rentabilité et la stratégie de l'assureur.
- Il est important que l'ORSA soit un outil de pilotage stratégique et ne soit pas conçu exclusivement comme un outil de remise d'information au contrôleur. Il est essentiel que les assureurs s'approprient l'ORSA et le valorisent.

L'ORSA, outil de pilotage stratégique ET opérationnel

Articulation entre le plan stratégique et le dispositif de gestion des risques

□ Articulation avec les « décisions stratégiques »

- Parmi les éléments de la stratégie qui peuvent être pris en compte dans le processus ORSA figure **l'appétence au risque**. Celle-ci doit refléter la position de l'AMSB (pour *Administrative Management or Supervisory Body*) envers les principales catégories de risques. Elle doit être claire, détaillée et si possible chiffrée pour exprimer et refléter les objectifs stratégiques de l'AMSB (exemples : objectifs concernant le niveau de couverture du SCR, la rentabilité des contrats, la rentabilité des fonds propres, etc.).
- En particulier, le processus ORSA doit être susceptible de donner lieu à des préconisations ou des actions concrètes. Parmi les décisions stratégiques qui doivent prendre en compte les enseignements de l'ORSA, on peut citer :
 - la gestion des fonds propres,
 - le plan d'activité,
 - la conception de produits d'assurance,
 - la politique de gestion d'actifs et la politique de réassurance.

L'ORSA, outil de pilotage stratégique ET opérationnel

Articulation entre le plan stratégique et le dispositif de gestion des risques

□ Liens avec les risques existants ou à venir

- Le plan stratégique défini par l'assureur pour les années à venir peut induire des nouveaux risques et avoir un impact sur les risques existants.
- Au regard de la stratégie de développement de l'assureur, il est impératif que **tout changement de stratégie fasse l'objet d'une nouvelle évaluation des risques.**
- Il est aussi important pour le contrôleur d'identifier les risques particuliers que pourraient présenter des assureurs du fait d'un modèle de développement particulier.
 - *Par exemple, pour les assureurs vie en France, le fait d'avoir des contrats avec des taux garantis dans un environnement de marché de taux bas.*

L'ORSA, outil de pilotage stratégique ET opérationnel

Quelle appétence aux risques ?

- *“Risk appetite addresses the attitude of the AMSB toward the main categories of risks. It needs to be clear and detailed enough to express and reflect the strategic high level objectives of the AMSB. It may include a quantitative assessment in terms of risk and capital. The AMSB will give appropriate directions concerning the definition of risk appetite.” (Extrait de [“EIOPA Final Report on Public Consultation 13/008 on Proposal for Guidelines on the System of Governance”](#))*
- L'appétence au risque est une notion spécifique à chaque assureur qui traduit ses enjeux stratégiques, et peut donc drastiquement différer selon sa nature juridique et/ou sa culture.
- L'appétence au risque permet à tout assureur de se positionner sur le spectre « risque-performance », d'optimiser l'allocation de son capital selon son profil de risque et la performance souhaitée, tout en respectant ses exigences de solvabilité.

L'ORSA, outil de pilotage stratégique ET opérationnel

Quelle appétence aux risques ?

- Ainsi, du point de vue d'une direction et du pilotage d'un assureur, l'appétence au risque permet d'apporter des réponses à différentes questions :
 - Préférences pour le risque :
 - ✓ Quels sont les risques à prendre ? Quels sont les risques à éviter ?
 - ✓ Quels sont les risques où l'assureur possède un avantage compétitif en termes de gestion ?
 - Appétence pour le risque :
 - ✓ Quels sont les risques qui doivent être réduits ? À quel niveau ? Sur quel horizon ?
 - Système de limites
 - ✓ - Quels sont les événements futurs / risques émergents qui peuvent impacter la stratégie ?

L'ORSA, outil de pilotage stratégique ET opérationnel

Quelles limites de tolérance aux risques ?

- **“Overall risk tolerance limits” expresses the restrictions the undertaking imposes on itself when taking risks. It takes into account:**
 - *i. the relevant constraints that effectively limit the capacity to take risks. These constraints can go beyond the framework of solvency as defined in Solvency II;*
 - *ii. **the risk appetite**; and*
 - *iii. other relevant information (e.g. current risk profile of the undertaking, interrelationship between risks).*

(Extrait de [“EIOPA Final Report on Public Consultation 13/008 on Proposal for Guidelines on the System of Governance”](#))

L'ORSA, outil de pilotage stratégique ET opérationnel

Quelles limites de tolérance aux risques ?

- **Une manière de décliner l'appétence aux risques de chaque catégorie de risque, peut être de fixer une limite maximale de capital requis sur cette catégorie, et de définir les métriques qui impliqueraient un dépassement de cette limite.**
 - Exemple : Un assureur définit son appétence au risque par un SCR qui ne doit pas dépasser 150% et un résultat de 50 M€ chaque année. Il décide de s'intéresser à la décomposition de ce limite de solvabilité fixé à 150%.
 - L'assureur détermine un SCR « risque de marché » (cf. diapositive 33 listant les catégories de risque de la FS) maximum qui pourrait convenir (en déterminant les autres composantes du SCR compte tenu de son plan stratégique et des marges qu'il prévoit). Il détermine donc pour son SCR de marché une limite de 400 M€, ce qui compte tenu de l'allocation de ses actifs présente des marges sur chaque sous-jacent considéré de ses actifs.
 - L'assureur détermine aussi pour son SCR « risque de taux » une limite de 200 M€. Il suivra ses investissements et l'impact de l'évolution du cours des obligations sur cette limite définie. Ce qui lui permettra d'affiner son allocation d'actifs, et aura nécessairement un impact sur sa politique de gestion d'actif-passif.

**Merci de votre attention
Avez-vous des questions?**

Linda.AMAROUCHE@acpr.banque-france.fr